

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



DECISION DU MAIRE
N°2025/053/D du 03/03/2025
Modification n°2 Maddalon
travaux extérieurs salle des fêtes

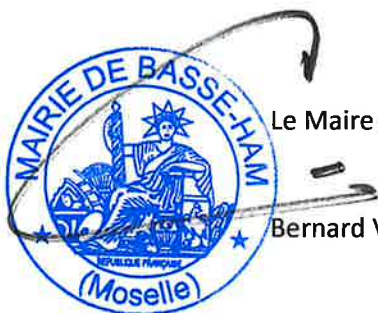
Le Maire de BASSE-HAM,

- VU les articles L.2122-22, L.2131-2 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération 2020/306 du 29 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU le budget principal de la commune pour 2024,
- VU les articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande Publique relatifs aux conditions de modification des marchés de travaux,
- VU l'opération portant sur la réalisation des travaux de rénovation extérieure et des abords de la salle des fêtes et notamment le marchés Lot 5- Couverture Bardage
- VU l'avis et la validation de la maîtrise d'œuvre concernant les modifications à apporter aux marchés de travaux susvisés et qui portent sur la réalisation d'une structure métallique et la pose de couvres joints en zinc sur la partie verticale de l'auvent,
- CONSIDERANT que ces travaux ont été rendus nécessaires et qu'ils ne figuraient pas dans les marchés initiaux,

Décide :

- d'accepter la commande de travaux relatifs à la modification n°2 du marché confié à l'entreprise MADDALON pour un montant de 20.722,15€ HT, soit 8,55 % du marché initial.

Cette décision sera communiquée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.



Le Maire :

Bernard VEINNANT

Mise en ligne le :